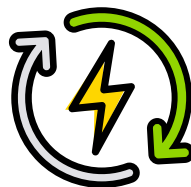


EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE L'AVENIR CARBONEUTRE DU CANADA

RAPPORT AU PARLEMENT EN VERTU DE LA LOI SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

2021-2022





Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE L'AVENIR CARBONEUTRE DU CANADA

RAPPORT AU PARLEMENT EN VERTU DE LA *LOI SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE*

2021-2022

Canada

Also available in English under the title: *Energy Efficiency: An Essential Part of the Canada's Net-Zero Future, Report to Parliament under the Energy Efficiency Act 2021-2022*

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, 2023

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Ressources naturelles Canada à copyright-droitdauteur@nrcan-rncan.gc.ca.

N° de cat. M141-15F-PDF

ISSN 2562-1416

Les noms ENERGY STAR et PORTFOLIO MANAGER ainsi que le symbole ENERGY STAR sont des marques de commerce déposées au Canada par l'Environmental Protection Agency des États-Unis. Elles sont administrées et promues par Ressources naturelles Canada.

TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre des l'Énergie et des Ressources naturelles	V
Efficacité énergétique – S'engager envers un avenir carboneutre.....	1
Réduire les émissions des bâtiments.....	2
Lancement de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes.....	3
Mesures en faveur de l'efficacité énergétique en 2021-2022.....	4
Maisons, bâtiments et collectivités	4
Industrie.....	7
Combustibles propres et transports	8
Donner l'exemple.....	10
Réglementation sur l'efficacité énergétique en 2021-2022	11
Efficacité énergétique pour l'avenir	12
Références	13

MESSAGE DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES



L'année écoulée a été marquée par d'importantes fluctuations : reprise économique et baisse record du chômage, mais aussi hausse du coût de la vie, événements météorologiques de plus en plus menaçants et incertitudes géopolitiques. Par-dessus tout, les changements climatiques n'ont pas connu de répit. Les émissions et les températures mondiales continuent de grimper, de même que la demande nationale et internationale auprès de pays comme le Canada de prendre les mesures nécessaires pour lutter

contre les changements climatiques. Dans ce contexte, il se présente de nombreuses possibilités de créer des emplois durables et de faire en sorte que le Canada devienne un chef de file mondial en matière d'avenir carboneutre.

En 2021, le gouvernement du Canada s'est engagé à renforcer sa cible de réduction des émissions dans le cadre de l'Accord de Paris pour atteindre d'ici 2030 une baisse de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005. *La Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* a été adoptée le 29 juin 2021, entérinant dans la législation l'engagement du Canada envers son objectif de zéro émission nette d'ici 2050.

En mars 2022, le gouvernement du Canada a publié le Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte. Le plan s'appuie sur les plans précédents et reflète ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif de carboneutralité.

Le moment est venu d'agir à l'échelle nationale, de se mobiliser et de se mettre à l'ouvrage.

L'efficacité énergétique est un élément essentiel d'un avenir carboneutre.

Par exemple, l'environnement bâti représente la troisième source la plus importante d'émissions au Canada. C'est pourquoi, en 2022, le gouvernement s'est engagé à créer la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts, afin d'orienter le secteur des bâtiments vers l'atteinte de l'objectif zéro émission nette d'ici 2050. La stratégie mobilisera l'action collective et nationale nécessaire pour décarboniser nos bâtiments, grâce à une collaboration continue avec nos partenaires clés, dont les peuples et collectivités autochtones, les provinces, les territoires, les municipalités, les entreprises et l'industrie.

Le présent rapport dresse également le profil des éléments dans lesquels le gouvernement donne l'exemple dans ses propres activités. Ces mesures comprennent notamment des modifications de l'efficacité énergétique des parcs de véhicules et des bâtiments, ainsi que des améliorations réglementaires en vue de réduire la consommation d'énergie et d'appuyer les objectifs du gouvernement en matière de changements climatiques.

Ensemble, nous pouvons contribuer à un avenir carboneutre, accroître la compétitivité du Canada, stimuler la croissance économique et faire en sorte que la vie reste abordable, tout en améliorant les collectivités en cours de route.

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – S'ENGAGER ENVERS UN AVENIR CARBONEUTRE

En adoptant la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, le Canada s'est engagé par voie législative à réduire d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005, et à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. En mars 2022, le gouvernement a annoncé le **Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte (PRE)**. Ce plan décrit les mesures à prendre pour atteindre l'objectif du Canada pour 2030 et nous mettre en route vers l'objectif net zéro de 2050.



S'appuyant sur les engagements existants énoncés dans le **Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques** (2016) et le plan climatique **Un environnement sain et une économie saine** (2020), le PRE a présenté des investissements et une orientation stratégique visant à accroître les mesures d'efficacité énergétique et à favoriser des réductions d'émissions plus importantes, notamment :



Tracer la voie vers un secteur des bâtiments carboneutre d'ici 2050



Redoubler les efforts de décarbonisation de l'industrie et soutenir l'adoption de technologies propres



Accélérer l'adoption de véhicules zéro émission (VZE)



Donner aux collectivités les moyens d'agir pour le climat, y compris à l'aide de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique

Le présent rapport montre comment les initiatives en matière d'efficacité énergétique dans de nombreux secteurs et l'utilisation de sources d'énergie de remplacement, y compris les combustibles propres, contribuent à créer un avenir carboneutre. Les initiatives visent les maisons, les bâtiments, les collectivités, l'industrie, les transports, les appareils électroménagers et d'autres équipements.



RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DES BÂTIMENTS

Mettre en priorité la décarbonisation des bâtiments est essentiel pour atteindre nos cibles de réduction des émissions.

Le secteur des bâtiments est la troisième source d'émissions la plus importante au Canada.

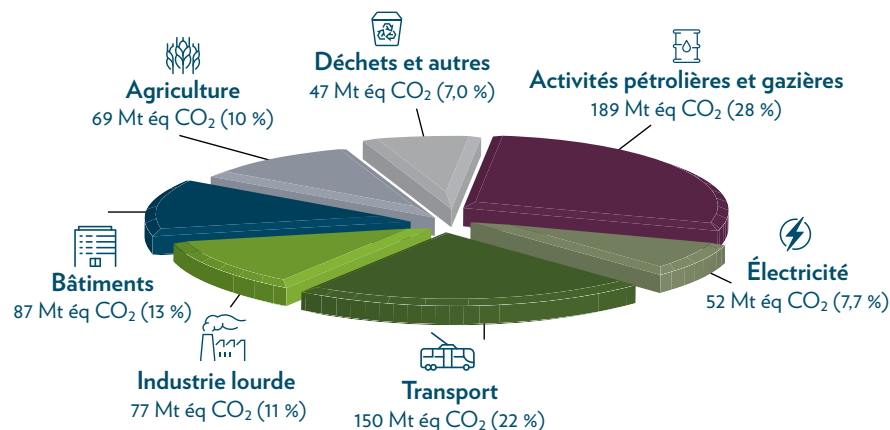
Le Canada compte plus de **16 millions de logements** et **482 000 bâtiments commerciaux et publics**.

La plupart des bâtiments actuels seront encore utilisés dans **30 ans**, ce qui signifie que le Canada doit non seulement construire de nouveaux bâtiments carboneutres, mais aussi rénover les bâtiments existants pour atteindre son objectif de zéro émission nette d'ici **2050**.

Plus de **99 %** des émissions des bâtiments résidentiels et **96 %** des émissions des bâtiments commerciaux et institutionnels proviennent du chauffage des locaux et de l'eau, à cause de l'utilisation des systèmes à combustible fossile, tels que les fournaies à gaz naturel, et à cause de la demande supplémentaire d'énergie pour chauffer et refroidir les bâtiments dont l'enveloppe est peu performante.

La construction et la rénovation de maisons et de bâtiments pour les rendre plus efficaces sur le plan énergétique peuvent faire plus que réduire les émissions. Elles peuvent également réduire les factures d'énergie, augmenter la valeur des propriétés et améliorer la qualité de l'air intérieur.

ÉMISSIONS DE GES DU CANADA PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE (2021)



VERS UN SECTEUR DES BÂTIMENTS À CONSOMMATION NETTE ZÉRO : STRATÉGIE CANADIENNE POUR LES BÂTIMENTS VERTS

Pour parvenir à zéro émission de GES d'ici 2050, il faut mettre en oeuvre une approche nationale de la décarbonisation des bâtiments. Pour y parvenir, tous les paliers de gouvernement, le secteur privé, les collectivités et les particuliers de l'ensemble du Canada devront travailler ensemble.

Dans le Plan de réduction des émissions pour 2030 (PRE), on annonce une mesure visant à élaborer et à mettre en oeuvre une stratégie nationale pour des bâtiments carboneutres : la [Stratégie canadienne pour les bâtiments verts](#). Cet engagement figure également dans la [lettre de mandat 2021 du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles](#).

Peu après l'annonce dans le PRE en mars 2022, les ministères fédéraux ont commencé à collaborer sur les thèmes de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts afin de mobiliser l'action nationale nécessaire pour transformer les marchés et réduire les coûts dans le but d'atteindre cet objectif.

POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN DE LA STRATÉGIE CANADIENNE POUR LES BÂTIMENTS VERTS?

La décarbonisation des bâtiments nécessite du leadership, de l'innovation et des investissements.

La Stratégie canadienne pour les bâtiments verts mobilisera l'action nationale nécessaire pour transformer les marchés et réduire les coûts dans le but d'atteindre cet objectif.

Pour y parvenir, tous les paliers de gouvernement, le secteur privé, les collectivités et les particuliers de l'ensemble du Canada devront travailler ensemble.



LANCEMENT DE L'INITIATIVE CANADIENNE POUR DES MAISONS PLUS VERTES

En mai 2021, le gouvernement du Canada a lancé la **Subvention canadienne pour des maisons plus vertes** pour aider les Canadiens à améliorer l'efficacité énergétique de leur maison et à économiser sur leurs factures d'énergie mensuelles, en accordant des subventions pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ pour couvrir les frais associés aux rénovations résidentielles admissibles et jusqu'à 600 \$ pour couvrir les coûts des évaluations ÉnerGuide.

Plus de 171 000 demandes ont été reçues au cours des 11 premiers mois de l'initiative, et plus de 38 millions de dollars de subventions ont été accordés à 10 300 propriétaires.

Le nombre de conseillers en énergie est passé de 948 à 1 400 au cours de la même période à la suite de mesures prises par le secteur privé et le gouvernement.

En plus des subventions, le budget de 2021 a annoncé le **Prêt canadien pour des maisons plus vertes**, qui offre 4,4 milliards de dollars afin d'aider jusqu'à 175 000 propriétaires à effectuer des rénovations résidentielles importantes par l'octroi de prêts sans intérêt pouvant aller jusqu'à 40 000 \$.

Le Prêt canadien pour des maisons plus vertes comprend une voie de financement réservée aux immeubles à but non lucratif et aux coopératives qui accueillent des locataires à faibles revenus.



AUGMENTATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

En mai 2021, un appel de propositions d'un financement de 10 millions de dollars a été annoncé pour former 2 000 conseillers en efficacité énergétique, triplant pratiquement le nombre de conseillers actuels au Canada.

Les conseillers en efficacité énergétique constituent les piliers de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes. Pour s'assurer que les rénovations augmentent l'efficacité énergétique d'une maison et que les propriétaires connaissent les options de rénovation les plus efficaces, un conseiller en efficacité énergétique doit effectuer une évaluation ÉnerGuide avant et après rénovations. L'immense popularité de l'initiative a créé une forte demande en évaluations et en conseillers en efficacité énergétique partout au pays.

Pour aider à répondre à cette demande, le gouvernement a organisé et financé des « campagnes éclair » d'évaluation, afin de réduire les délais d'attente dans les collectivités rurales et éloignées du Canada. En mars 2022, 10 campagnes avaient été organisées et 159 évaluations avaient été réalisées.

De plus en plus de conseillers en efficacité énergétique sont embauchés et formés dans tout le pays. En plus de contribuer à garantir un accès rapide et équitable aux évaluations, ces nouveaux conseillers joueront un rôle important dans la réalisation des objectifs climatiques du Canada.



MAISONS, BÂTIMENTS ET COLLECTIVITÉS

Les mesures suivantes ont contribué à accélérer les rénovations à haut rendement et les nouvelles constructions à consommation énergétique nette zéro, notamment des systèmes qui soutiennent l'adoption de nouvelles technologies, des modèles de financement innovants et la nouvelle génération de travailleurs qualifiés en efficacité énergétique.

Système de cote ÉnerGuide pour les maisons

Des ententes ont été établies avec 44 partenaires sur l'utilisation du **Système de cote ÉnerGuide** afin de tirer parti de leurs programmes d'incitation résidentielle et de nouvelles constructions.

Plus de 50 partenaires partout au Canada, y compris les provinces, les territoires, les municipalités et les services publics, utilisent le système de cote ÉnerGuide comme base pour les programmes d'incitation, la conformité aux codes et les normes pour les nouveaux logements.

Plus de 3,3 millions d'évaluations ont été réalisées dans la base de données du système de cote ÉnerGuide et 202 000 fichiers ont été reçus en 2021-2022 – ce qui représente 2,1 PJ en économies d'énergie.

Codes du bâtiment et de l'énergie

En mars 2022, le **Conseil national de recherches Canada a publié les codes modèles nationaux 2020**, dont le Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 2020. Ces codes de construction mis à jour permettront de rendre les maisons et les bâtiments canadiens plus sécuritaires, plus accessibles et plus efficaces sur le plan énergétique.

Maisons, bâtiments et produits certifiés ENERGY STAR®

Plus de 183 bâtiments ont été certifiés dans le cadre du programme ENERGY STAR pour les bâtiments commerciaux et institutionnels existants.

Le nouveau **Programme pilote ENERGY STAR® pour les bâtiments multifamiliaux de grande hauteur** a été lancé en Ontario. Il reconnaît les bâtiments ontariens qui sont au moins 15 % plus écoénergétiques que ceux construits conformément au code de l'énergie de la province.

Le programme ENERGY STAR pour les produits a permis de réaliser des économies d'énergie annuelles cumulées estimées à 28,76 PJ, soit suffisamment d'énergie pour alimenter plus de 402 000 foyers pendant un an, et de réduire les émissions de GES d'environ 3,04 Mt.

Le programme ENERGY STAR pour les maisons neuves a certifié plus de 6 400 nouvelles maisons, représentant une économie de plus de 10 000 GJ d'énergie, car les maisons certifiées consomment 20 % moins d'énergie que les maisons neuves typiques.

En 2022, **17 organisations et 10 bâtiments** ont reçu le prix ENERGY STAR Canada pour l'avancement de l'efficacité énergétique et pour avoir offert aux Canadiens les produits et les technologies les plus écoénergétiques qui existent sur le marché.





MAISONS, BÂTIMENTS ET COLLECTIVITÉS

ENERGY STAR® Portfolio Manager®

ENERGY STAR® Portfolio Manager® est un outil gratuit et une plateforme en ligne permettant aux propriétaires et aux exploitants de bâtiments d'évaluer, de surveiller et de déclarer le rendement énergétique de leurs bâtiments.

Une nouvelle fonction qui **effectue le suivi des mesures de l'intensité des émissions de GES** a été ajoutée à Portfolio Manager.

Plus de 29 000 bâtiments commerciaux et institutionnels ont été ajoutés dans Portfolio Manager. Cela représente une surface de 346 millions de mètres carrés, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente.

Neuf webinaires de formation sur Portfolio Manager ont été donnés.

Portfolio Manager a permis de financer 21 projets à hauteur de 3,1 millions de dollars, de recruter 18 gestionnaires de l'énergie et de réaliser plus de 16 évaluations énergétiques.

Mise en service de bâtiments existants

Neuf projets de mise en service de bâtiments existants ont été réalisés en 2021-2022. Ces travaux ont donné lieu à 15 études de cas qui serviront de base aux projets visant à améliorer ou à optimiser le rendement du matériel et des systèmes existants et à déterminer des améliorations opérationnelles peu ou pas coûteuses.

Le document *Optimisation : un cadre pour la mise en service de bâtiments existants* a été publié. Il présente un plan relatif à l'augmentation de la mise en service de bâtiments existants au Canada.

Recherche, développement et démonstration

Un financement de plus de 4,4 millions de dollars a été accordé à l'**Association canadienne des constructeurs d'habitations**. Les fonds permettront d'améliorer l'efficacité énergétique du secteur résidentiel en ciblant plusieurs archétypes de bâtiments dans les différentes zones climatiques du Canada. De plus, les fonds faciliteront la démonstration d'approches rentables en vue d'un état de préparation pour une consommation énergétique nette zéro et des rénovations énergétiques majeures dans les maisons et les immeubles résidentiels à logements multiples de faible hauteur.

Il s'agit de l'un des 18 projets novateurs adoptés en 2021-2022 dans le cadre du programme R-D et D de bâtiments écoénergétiques.

Plan de croissance – Banque de l'infrastructure du Canada

En 2021-2022, la **Banque de l'infrastructure du Canada** a consenti des engagements d'investissement de plus d'un milliard de dollars dans de multiples projets visant à faire avancer l'efficacité énergétique. Les projets comprenaient la rénovation de bâtiments avec des partenaires comme Johnson Controls et le groupe d'entreprises Dream, un système de transfert d'énergie des eaux usées à l'hôpital Toronto Western et des projets d'énergie de quartier à Toronto et à Mississauga, en Ontario, avec EnWave.





MAISONS, BÂTIMENTS ET COLLECTIVITÉS

L'efficacité énergétique dans les collectivités autochtones éloignées

L'**Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel** a amélioré l'accès des collectivités autochtones éloignées à un financement flexible. Un montant total de 1,6 million de dollars réparti en 14 subventions a été attribué aux champions autochtones de l'énergie propre et à leurs collectivités pour qu'ils continuent à mettre en œuvre des projets d'énergie propre et d'efficacité énergétique dans leurs collectivités éloignées.

Pour soutenir la transition énergétique dans les collectivités rurales, nordiques, éloignées et autochtones, le **Programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées** a financé 112 projets d'énergie renouvelable menés par des collectivités depuis 2017-2018. Ces projets contribuent à réduire la dépendance au diesel et à d'autres combustibles fossiles pour le chauffage et l'électricité. À la fin de la période 2021-2022, 26 projets ont été achevés.

Soutien aux municipalités

Administré par la Fédération canadienne des municipalités, le Fonds municipal vert (FMV) s'est engagé à verser 137 millions de dollars sous forme de prêts et 74 millions de dollars sous forme de subventions en 2021-2022. Ce financement soutient des projets d'efficacité énergétique et d'énergie propre, notamment en offrant un soutien ciblé aux programmes municipaux de rénovation énergétique résidentielle et aux projets d'efficacité énergétique dans les ensembles de logements abordables nouveaux et existants.

Les rénovations écoénergétiques visant à réduire les émissions de GES des bâtiments communautaires sont soutenues par l'investissement du budget de 2019 de RNCan dans le FMV.

Stratégie nationale sur le logement

La Boîte à outils : modernisation écoénergétique des logements, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, proposera des trousseaux d'efficacité énergétique abordables comprenant des thermopompes et des panneaux solaires.

Les laboratoires de solutions de la SNL ont lancé une démonstration de recherche sur **l'intégration du rendement environnemental dans les logements abordables**.

Financés par la SNL, CleanTech Community Gateway et la Première Nation T'Sou-ke s'associent pour **élaborer des solutions de logement novatrices pour les collectivités autochtones de la Colombie-Britannique** axées sur l'innovation sociale et technique.





MESURES EN FAVEUR DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN 2021-2022

INDUSTRIE

Le gouvernement du Canada continue d'aider les industries à concevoir et à adopter des technologies propres dans le cadre de leur parcours vers la carboneutralité, ce qui leur permet d'être vertes et compétitives.

Investissement dans la gestion de l'énergie

Un investissement de 194 millions de dollars a été annoncé pour accroître les programmes de gestion de l'énergie dans l'industrie afin de soutenir davantage l'adoption de solutions d'efficacité énergétique par l'industrie au Canada.

ENERGY STAR pour l'industrie

Cinq nouvelles installations industrielles sont inscrites au Défi ENERGY STAR pour l'industrie, qui encourage les installations à réduire leur intensité énergétique de 10 % en cinq ans.

Sept installations ont été certifiées dans le cadre du programme de certification ENERGY STAR pour l'industrie, qui récompense celles qui ont le meilleur rendement énergétique.

Leadership international

En décembre 2021, deux organisations canadiennes ont reçu un prix Insight au cours de la cérémonie annuelle des Prix

de leadership en gestion de l'énergie, présentée par la Réunion ministérielle sur l'énergie propre : Produits Kruger et Services publics et Approvisionnement Canada. Ce programme mondial de récompenses contribue à mieux faire connaître les systèmes de gestion de l'énergie certifiés ISO 50001 aux installations industrielles et commerciales, et souligne les réalisations du secteur industriel canadien en matière d'efficacité énergétique.

À la COP27, le Canada a annoncé qu'il contribuerait à hauteur de **5 millions de dollars au programme de mobilisation de fonds et d'investissements dans les énergies propres (Clean Energy Finance and Investment Mobilization)** de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Cette contribution permettra de renforcer les conditions nationales qui permettent d'attirer le financement et les investissements dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la décarbonisation de l'industrie au sein des économies émergentes.

ADOPTER DE NOUVELLES SOLUTIONS – Le Défi à tout casser d'Impact Canada

[Le Défi à tout casser d'Impact Canada](#) visait à faire évoluer les technologies permettant de réduire d'au moins 20 % la consommation d'énergie dans les mines en ciblant l'un des procédés les plus énergivores : le concassage et le broyage de la roche. En 2021-2022, les six finalistes du défi ont mis au point leurs travaux pour concevoir, mettre à l'essai et valider leurs nouvelles solutions de technologie propre.

Grâce à sa solution CanMicro, le Conseil canadien de l'innovation minière a remporté le grand prix de 5 millions de dollars à l'été 2021.

CanMicro associe la fragmentation assistée par micro-ondes et une technologie multicapteurs de tri du minerai afin de casser sélectivement les particules et de séparer les déchets des minéraux, ce qui réduit les besoins de concassage et de broyage. CanMicro a surpassé les exigences du défi en permettant une économie d'énergie de plus de 35 % sur plusieurs matières.

Banque de l'infrastructure du Canada

En 2021-2022, la Banque de l'infrastructure du Canada a investi 220 millions de dollars pour soutenir la conversion d'Algoma Steel à l'utilisation de fours à arc électriques.



MESURES EN FAVEUR DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN 2021-2022

COMBUSTIBLES PROPRES ET TRANSPORTS

Le gouvernement du Canada donne un élan au processus de décarbonisation du secteur des transports en rendant les options zéro émission plus accessibles et plus abordables.

Dans le budget de 2021, on a annoncé une enveloppe de **67,2 millions de dollars** pour la mise en œuvre et l'administration de la Norme sur les combustibles propres et **1,5 milliard de dollars** pour un nouveau Fonds pour les combustibles propres. Ensemble, ces investissements soutiendront le développement de nouvelles capacités de production de combustibles propres, la mise en place de chaînes d'approvisionnement en biomasse durables et l'élaboration de codes et de normes essentiels.

Dans le cadre du Plan de réduction des émissions pour 2030, des initiatives en faveur des VZE ont été annoncées. Ces initiatives comprennent 1,7 milliard de dollars pour les véhicules légers, 547,5 millions de dollars pour les véhicules moyens et lourds, 199,6 millions de dollars pour les gros camions existants et 33,8 millions de dollars pour les camions à hydrogène.

Infrastructure pour les véhicules électriques (VE)

Le **Programme de démonstration d'infrastructure pour les véhicules électriques** a offert du soutien à plus de 20 projets, notamment en fournissant 2,3 millions de dollars à l'Alberta Motor Transport Association pour le **Projet de collaboration en électrification de camions à émission zéro de l'Alberta**.

Ce projet vise à mettre au point et à démontrer une station de ravitaillement en hydrogène destinée à alimenter deux grands routiers lourds fonctionnant avec des piles à combustible à hydrogène.

En date du 31 mars 2022, plus de 141 000 véhicules ont bénéficié d'un incitatif au point de vente pouvant atteindre 5 000 dollars pour l'achat ou la location de VZE légers admissibles.

Projets autochtones en matière de combustibles propres

On a annoncé l'octroi d'un investissement de **316 250 dollars à Indigenous Clean Energy** pour soutenir l'installation de jusqu'à 10 bornes de recharge de niveau 2 et d'environ 15 bornes de recharge rapide dans une vingtaine de collectivités autochtones.

BÂTIR LOCAL – PRÉPARER L'AVENIR DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE CANADIENNE

L'avenir du secteur des transports canadiens est vert. En vue de créer des emplois pour la classe moyenne et d'assurer la réussite de notre économie dans un monde carboneutre, le gouvernement invite d'importants investissements internationaux qui garantiront une solide chaîne d'approvisionnement en batteries de véhicules électriques.

En mars 2022, la ville de Windsor, la province de l'Ontario et le gouvernement du Canada ont annoncé un **investissement majeur** dans une coentreprise unissant LG Energy Solution ltée (un fabricant de batteries) et le constructeur automobile Stellantis N.V. L'investissement d'un montant de plus de 5 milliards de dollars canadiens est destiné à la construction d'une installation de fabrication de batteries de VE au Canada.

L'installation de batteries sera située à Windsor, en Ontario, et approvisionnera les usines de Stellantis à Windsor et toute l'Amérique du Nord. L'installation sera mise en service d'ici 2025 et le projet devrait créer 2 500 emplois bien rémunérés. Grâce à cet investissement, le Canada occupera une position de chef de file mondial de la chaîne d'approvisionnement et de fabrication de VE, tout en soutenant le développement d'un secteur national durable de fabrication de batteries.





COMBUSTIBLES PROPRES ET TRANSPORTS

Remplacement des combustibles industriels

Le Programme d'innovation énergétique a lancé un **appel de financement** de 53 millions de dollars pour le remplacement de combustibles industriels, la production de combustibles propres et l'élaboration de codes et de normes relatifs à l'hydrogène. Ce financement vise à accélérer la mise au point de technologies de réduction des émissions et à créer des voies pour l'utilisation de carburants plus propres dans des secteurs de l'industrie difficiles à décarboniser.

Investissements dans les transports en commun propres

Le Canada a annoncé l'établissement du **Fonds pour le transport en commun à zéro émission** de 2,75 milliards, un programme national d'une durée de cinq ans. Le financement aidera les collectivités à investir dans des options de transport en commun et scolaire à zéro émission en passant à une énergie électrique plus propre et en achetant des transports en commun à zéro émission et l'infrastructure connexe.

Accroître la sensibilisation

Deux organisations ont reçu des subventions d'un montant total de **450 000 \$** pour des projets de sensibilisation aux VZE, qui contribueront à renseigner les Canadiens sur les options vertes offertes au moment de choisir leur prochain véhicule.

Entre 2019 et 2022, le projet de sensibilisation aux VZE a attribué environ 2,8 millions de dollars.





MESURES EN FAVEUR DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN 2021-2022

DONNER L'EXEMPLE

Le gouvernement du Canada vise la carboneutralité pour la totalité de ses activités d'ici 2050. En mettant en œuvre des mesures comme l'optimisation de l'efficacité énergétique des bâtiments et la transition vers des sources d'énergie à faibles émissions, le Canada s'impose comme chef de file dans la transition vers un avenir carboneutre.

La Stratégie pour un gouvernement vert a permis de réduire **les émissions totales de GES du gouvernement fédéral** de 38,6 % entre 2005 et 2022. Entre 2005-2006 et 2020-2021, **les organisations fédérales ont économisé** 5 139 TJ d'énergie et 729 kT d'émissions dans les bâtiments, ainsi que 1 114 TJ d'énergie et 74 kT d'émissions dans les parcs automobiles. Ces résultats ont été obtenus grâce à des activités comme des rénovations majeures, des contrats de performance énergétique, le rajustement de la taille des parcs de véhicules et l'acquisition de véhicules zéro émission.

Dans le **budget de 2021**, on a annoncé plusieurs investissements visant à écologiser les opérations gouvernementales, comme le Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone et le Fonds fédéral pour l'électricité propre.

Exemples de réduction des émissions

Le ministère de la Défense nationale a réalisé une réduction de 35,9 % des émissions de GES provenant des bâtiments et de son parc de véhicules légers commerciaux par rapport à 2005. Par ailleurs, 34 % des véhicules commerciaux légers achetés pour le parc automobile administratif du ministère étaient des VZE ou des véhicules hybrides.

Le ministère des Pêches et des Océans a enregistré une **baisse de 35,9 %** des émissions de GES de ses installations en 2021-2022 par rapport aux émissions de 2005.

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a réalisé **une réduction de 57,1 %** des émissions de GES en 2021-2022 dans les bâtiments par rapport aux niveaux de 2005.

SPAC a aussi réussi à avoir 6 % des locataires de bureaux qui rendent compte de leur consommation d'énergie, d'eau et de déchets au moyen de l'outil ENERGY STAR Portfolio Manager, et a réalisé des évaluations des risques et de la vulnérabilité climatiques pour 63 bâtiments.

TRANSFORMER LES INSTITUTIONS – L'ÉCOLOGISATION DE L'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

En juin 2021, le ministère de la Défense nationale a attribué un **contrat d'amélioration de l'efficacité énergétique de 54 millions de dollars** pour moderniser ses installations en Nouvelle-Écosse. Les bâtiments comprennent 112 installations à la BFC Halifax, à la BFC Shearwater, au Dépôt de munitions des Forces canadiennes à Bedford et à Recherche et développement pour la défense Canada (Atlantique).

Les travaux comprendront notamment l'installation de panneaux solaires et de systèmes d'éclairage automatisé, de chauffage et de climatisation à haut rendement énergétique, ainsi que la modernisation des installations de chauffage central et la mise en place d'un système visant à réduire la consommation d'eau. Ces améliorations permettront de réduire les coûts énergétiques de près de 3 millions de dollars par année, c'est-à-dire de 19 %. Ces rénovations écoénergétiques permettront également de réduire les émissions de GES de plus de 15 000 tonnes par année, soit de 22 %. Cela équivaut au retrait de plus de 3 250 voitures de la circulation. Ce projet aidera le ministère de la Défense nationale à atteindre son objectif de réduction des émissions de GES de 40 % d'ici 2025, soit cinq ans plus tôt que prévu.

Ces travaux permettront d'offrir des installations durables et efficaces pour le travail et la formation, tout en soutenant plus de 200 emplois dans la région d'Halifax pendant leur déroulement.

Écologisation du parc automobile

Le parc automobile d'Affaires mondiales Canada est désormais composé à 71 % de VZE. De plus, en 2021-2022, tous les véhicules achetés par le ministère étaient des VZE.

En date du 31 mars 2022, 10,7 % du parc de véhicules légers conventionnels du gouvernement du Canada étaient électriques ou hybrides.



RÉGLEMENTATION SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN 2021-2022

Modernisation des lois et de la réglementation

L'efficacité énergétique est soutenue par des lois et une réglementation claires et ciblées.

Le gouvernement du Canada effectue actuellement la révision et la modernisation de la Loi sur l'efficacité énergétique de 1992. Cette mise à jour nous permettra de continuer à améliorer l'efficacité énergétique tout en soutenant des priorités actuelles et futures plus vastes, notamment l'amélioration de la compétitivité et la promotion de l'innovation.

La modification 17 au *Règlement sur l'efficacité énergétique* vise à renforcer les normes d'efficacité énergétique pour les produits utilisés dans nos maisons et nos entreprises. Cette mesure aide la population canadienne à réduire sa facture d'énergie.

La publication du **Plan prospectif de la réglementation 2022-2024** a été préparé pour être publié en 2022-2023.

Application de la loi

Au cours de l'exercice 2021-2022, RNCan a traité 3,34 millions de dossiers liés à l'importation au

Canada de produits consommateurs d'énergie réglementés.

Plus de 11,4 millions de numéros de modèles nouveaux ou révisés ont été soumis pour être enregistrés dans la base de données de l'équipement de RNCan.

Collaboration

Le Canada travaille avec les États-Unis et ses partenaires commerciaux à l'harmonisation des exigences réglementaires en matière d'efficacité énergétique.

Le Canada collabore également avec des partenaires internationaux par l'intermédiaire de groupes multilatéraux comme le programme de collaboration technologique **4E (Équipements électriques efficaces énergétiquement) de l'Agence internationale de l'énergie**.

Par l'intermédiaire du Comité permanent de l'efficacité énergétique, des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux élaborent une structure de travail sur la réglementation en matière d'efficacité énergétique dans le cadre de la **Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation**.

LEADERSHIP EN MATIÈRE DE NORMES ET DE RÉGLEMENTATION

Depuis 1995, les normes mises en œuvre en vertu du *Règlement sur l'efficacité énergétique* du Canada relatives à plus de 70 catégories de produits ont permis d'économiser plus de 340 PJ d'énergie et d'éviter plus de 44 Mt d'émissions de GES en 2021-2022. Cela équivaut à la consommation d'énergie de plus de 3,3 millions de foyers pendant un an.

Les lois et règlements sur l'efficacité énergétique contribuent à l'économie d'énergie et à la réduction des émissions de GES en empêchant l'équipement et les appareils moins efficaces sur le plan énergétique de franchir les frontières provinciales et internationales à des fins de vente ou de location.

Nous travaillons à rendre les lois et la réglementation plus souples, plus agiles et plus efficaces afin que les normes minimales de rendement énergétique soient conformes aux objectifs de carboneutralité.



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR L'AVENIR

S'APPUYER SUR NOS GAINS EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN 2019

En 2019, les économies d'énergie ont atteint 815 PJ – soit l'équivalent de la consommation d'énergie d'environ 8 millions de foyers en un an

Au cours des 19 dernières années, les améliorations de l'efficacité énergétique ont permis des économies d'énergie de 8 791 PJ

23,2 milliards de dollars en économies d'énergie

45,7 Mt d'émissions évitées

L'efficacité énergétique est un élément essentiel d'un avenir carboneutre. Nos maisons, nos bâtiments et nos collectivités, l'industrie, les transports, l'utilisation des électroménagers et d'autres appareils, ainsi que les sources d'énergie de remplacement, contribuent tous à un avenir carboneutre. Toutefois, il importe de continuer à prendre les mesures qui suivent.

Accélérer les rénovations et la carboneutralité des maisons et des bâtiments

- Promouvoir les engagements fédéraux liés à l'efficacité énergétique, y compris l'abandon du chauffage domestique à base de combustibles fossiles; les nouvelles constructions carboneutres et les rénovations majeures; la mise en œuvre des codes du bâtiment modèles et une approche visant à ce que les maisons reçoivent l'étiquette ÉnerGuide au moment de la vente
- Mobiliser les financements du secteur privé et du secteur autochtone pour soutenir les rénovations majeures et les initiatives en matière d'énergie propre
- Former la nouvelle génération de travailleurs qualifiés dans le domaine de l'efficacité énergétique en améliorant les compétences des travailleurs existants et en formant et en renforçant les capacités des nouveaux travailleurs

L'avant-garde en matière de normes et de réglementation

- Favoriser l'efficacité énergétique en collaboration avec les provinces et les territoires grâce à la coopération et l'harmonisation des codes du bâtiment et de l'énergie et des autres réglementations, tout en reconnaissant les différentes structures économiques de chaque gouvernement

Favoriser le passage à des carburants plus propres

- Renforcer la chaîne de valeur des batteries et la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques au Canada
- Élaborer un mandat pour que toutes les ventes de véhicules légers soient des VZE d'ici 2035
- Réduire les émissions des véhicules moyens et lourds, en ayant pour objectif que 35 % des ventes totales soient des VZE d'ici 2030, et 100 % d'ici 2040

Garantir l'avantage industriel du Canada

- Collaborer avec les populations et les collectivités autochtones, les provinces et les territoires, ainsi que les intervenants pour faire passer le réseau électrique canadien à la carboneutralité d'ici 2035
- Élaborer une norme réglementée sur l'électricité propre

Être un chef de file mondial en matière d'efficacité énergétique

- Investir dans une économie circulaire grâce à des achats publics écologiques qui intègrent les principes d'évaluation du cycle de vie
- Collaborer avec les provinces et les territoires dans le cadre des Tables régionales sur l'énergie et les ressources
- Introduire une nouvelle Stratégie d'achat propre pour soutenir et privilégier l'utilisation de produits à faible teneur en carbone fabriqués au Canada dans les projets d'infrastructure canadiens

RÉFÉRENCES

Ministère des Finances (2021), Budget 2021 : *Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience*. Accessible à : <https://www.budget.canada.ca/2021/home-accueil-fr.html>.

Environnement et Changement climatique Canada (2022), *Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte*. Accessible à : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2022/03/plan-de-reduction-des-emissions-pour-2030--prochaines-etapes-du-canada-pour-un-air-pur-et-une-economie-forte.html>.

Environnement et Changement climatique Canada (2020), *Un environnement sain et une économie saine*. Accessible à : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique/environnement-sain-economie-saine.html>.

Justice Canada (2021), *Mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Accessible à : <https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/index.html>.

Ressources naturelles Canada (2018), *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*. Accessible à : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien/plan-changement-climatique.html>.

Ressources naturelles Canada (2020), *Base de données nationale sur la consommation d'énergie*. Accessible à : https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/donnees_f/publications.cfm.

Ressources naturelles Canada (2021), *Modifications au Règlement sur l'efficacité énergétique de 2016. Dans le cadre du Plan prospectif de la réglementation 2021-2023 de Ressources naturelles Canada*. Accessible à : <https://ressources-naturelles.canada.ca/transparence/lois-et-reglements/plan-prospectif-de-la-reglementation/modifications-au-reglement-sur-lefficacite-energetique-de-2016/21710>.

Ressources naturelles Canada (2021), *Tendances de l'efficacité énergétique au Canada, 2000-2019*.

Ressources naturelles Canada (2022), *Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada : sommaire 2022*. Accessible à : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/emissions-gaz-effet-serre/sources-puits-sommaire-2022.html>.

Bureau du Premier ministre (2021), *Lettre de mandat du ministre des Ressources naturelles*. Accessible à : <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-des-ressources-naturelles>.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (2022), *Stratégie pour un gouvernement vert : Une directive du gouvernement du Canada*. Accessible à : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/ecologiser-gouvernement/strategie>.

